



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

### **ARRÊTÉ**

portant désignation des membres de jury  
des épreuves écrites du concours externe pour  
l'accès au grade d'inspecteur des Finances  
publiques affecté au traitement de l'information  
en qualité de programmeur des systèmes  
d'exploitation organisé au titre de l'année 2024  
(Admissibilité)

### **LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,**

**Vu** le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** l'arrêté du 22 février 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours et examens professionnels de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** l'arrêté du 15 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 2 mars 2011 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours spéciaux pour le recrutement d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur des systèmes d'exploitation ;

### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Sont désignés pour constituer le jury des épreuves écrites du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur des systèmes d'exploitation organisé au titre de l'année 2024 :

DUBOIS-DELACOUR Didier                      Inspecteur principal des Finances publiques

ROUMAYAT Nathalie                              Inspectrice principale des Finances publiques

**Article 2 :** Monsieur Nicolas JOUANIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, est nommé en qualité de Président du jury du concours externe d'inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur des systèmes d'exploitation organisé au titre de l'année 2024.

**Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

Fait à Noisy-le-Grand, le 23 novembre 2023,

Pour le directeur de  
l'École nationale des Finances publiques,

Par procuration

  
Florence GOMIS

Administratrice des Finances publiques Adjointe